

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025**

## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

Vu le code de l'éducation ;

Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 accréditant l'université en vue de la délivrance du diplôme national de master mention Sciences appliquées à l'environnement / Applied environmental Sciences mis en œuvre à l'université des sciences et des technologies de Hanoï (Vietnam) ;

Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain;

### ARRETE

#### Article 1

Le jury de première année du master et du diplôme intermédiaire de maîtrise du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Management du Sport, Gestion des Equipements et Développement Durable des Territoires**, pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

**Président :** Eric ADAMKIEWICZ MCF ;  
**Membres :** Vincent CHARLOT MCF ;  
Lionel ARNAUD PU.

Le jury qui délivrera le diplôme de master du Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Management du Sport, Gestion des Equipements et Développement Durable des Territoires**, pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

**Président :** Eric ADAMKIEWICZ MCF ;  
**Membres :** Vincent CHARLOT MCF ;  
Lionel ARNAUD PU.

#### Article 2

Le jury est compétent pour les délibérations de l'ensemble des examens de l'année toutes sessions confondues.

#### Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

#### Article 4

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 04/11/2024

La Présidente, Odile RAUZY

En présence,

